

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 9 juillet 2010

1. Admission en non valeur :

- Dans son courrier du 18 juin 2010, la perception d'Héricourt expose qu'elle ne peut recouvrir le titre d'assainissement pour un montant de 153,52 €, tous les recours possibles ayant été activés, sans résultat.
- Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission de cette somme en non valeur. Un mandat sera donc établi au compte 654 du budget d'assainissement de la Commune.

2. Boucle Locale Haut Débit :

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine) a, dans son projet de boucle locale à haut débit (BLHD) prévu la desserte de tout son territoire en internet à débit symétrique à 2 Mbits/seconde.
- Dans ce cadre, la société Alliance Connectic, titulaire de la délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique sur le territoire du SMAU, projette d'installer un réémetteur dans le clocher du temple après accord de l'association culturelle, propriétaire dudit temple.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier (déclaration préalable notamment), et demande à Alliance Connectic de communiquer les éléments techniques d'une vérification annuelle du bon fonctionnement de l'installation, de manière à confirmer et à suivre dans le temps la conformité de l'installation à la réglementation de la santé publique (décret du 3 mai 2002).

3. Projet de rénovation de la mairie :

- M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de travail de la commission travaux qui a eu lieu ce 9 juillet 2010 en présence de l'architecte M. Thouviot du cabinet Itinéraire. Lors de cette séance, l'architecte a présenté à la commission l'esquisse de la future salle de convivialité et de la rénovation du bâtiment actuel de la mairie.
- Après présentation détaillée du projet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette esquisse, confirme les éléments du cahier des charges fourni précédemment, et particulièrement la nécessité d'intégrer au projet des solutions permettant de garantir une acoustique satisfaisante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (en vue de la réduction des nuisances environnementales).
- Une estimation chiffrée du projet sur la base de cette esquisse sera réalisée par l'architecte pour la fin du mois de juillet 2010.

4. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention pour la réalisation de marquage au sol et mise en place de panneaux de signalisation pour un montant de 1 154,00 €, soit 23 % de l'enveloppe budgétaire de ce projet.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de bois pour un montant de 15 609,00 €, lors de la vente aux enchères organisée par l'ONF le 24 juin dernier.
- Prochaine réunion du conseil : le 26 août 2010.